



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 19 décembre 2012 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Monique Major, conseillère – district 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 00

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PRIÈRE

SUSPENSION DE LA SÉANCE

CM-20121274

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent de suspendre la séance ordinaire.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Sylvie Dauphinais.

Il est résolu à l'unanimité de suspendre la séance ordinaire à 19 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

CM-201212282

Au moment de reprendre la séance à 21 h 05, tous les élus présents lors de la suspension sont toujours présents, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu, maire. De plus, madame la conseillère Monique Major, se joint à la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle de reprendre la séance ordinaire.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Sylvie Dauphinais.

Il est résolu à l'unanimité de reprendre la séance ordinaire à 21 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**1****ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2012****CM-201212283**

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2012 tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions relatives à l'ordre du jour

1 Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2012

2 Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 et de la séance extraordinaire du 5 décembre 2012

3 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

3.1 Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est

4 Rapports des commissions**5 Rapports des services**

5.1 Approbation du projet « L'est révèle sa vraie nature » : Projet de plantation d'arbres dans les secteurs industriels de la Ville de Montréal-Est et demande d'aide financière pour sa réalisation au programme « TD MA RUE, MES ARBRES 2013 »

5.2 Dépôt du « Registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil »

5.3 Projet d'aménagement paysager proposé par la Fiducie des installations pétrochimiques de Montréal-Est qui consiste au verdissage d'une partie de la rue Sherbrooke

5.4 Vacant

5.5 Dépôt des avis de renonciation d'indexation annuelle du traitement des conseillers pour l'année 2013

5.6 Décision sur la vente de la rue Forsyth et sur les modifications au plan de signalisation pour les avenues David, Marien et Georges-V ainsi que pour les rues Notre-Dame, Prince-Albert et Hinton

5.7 Approbation du « Formulaire de l'usage de l'eau potable » produit dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

6 Règlements

6.1 Adoption - Règlement 26-2013 – *Règlement sur les taxes pour l'année 2013*

6.2 Adoption - Règlement 713-89 – Règlement modifiant le Règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements pour autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34

6.3 Adoption - Règlement 738-3 – Règlement modifiant le règlement numéro 738 – *Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux* afin de rendre gratuite les licences pour les chiens accompagnateurs

7 Adjudication de contrats

7.1 Octroi du contrat de services professionnels pour le projet DST-2012-57 – Reconstruction du parc des Vétérans – 137 395.13 \$ taxes incluses

8 Mandat de services professionnels**9 Personnel**

9.1 Approbation des ajustements de salaires du personnel-cadre de la Ville de Montréal-Est

9.2 Nomination de madame Carole Poirier à titre d'ingénieure à la Division des travaux publics et des services techniques

10 Demande de contributions financières

10.1 Demande de contribution financière de l'Escadron 4 de Maisonneuve pour un voyage à Kingston et Trenton les 19 et 20 janvier 2013 – 400 \$

10.2 Demande du Club de sauvetage de Montréal-Est pour emprunter l'autobus de la Ville pour participer à une compétition à Val-d'Or le 16 février 2013

10.3 Don de 150 \$ de la Ville de Montréal-Est à chacun des organismes suivants: l'école Saint-Octave, programmes Équi T-É et Je réussis, et ce, à même le montant perçu pour chacun des mariages célébrés et payés en 2012, afin d'encourager la persévérance scolaire – 450 \$

11 Relation publique**12 Proclamation****13 Affaire nouvelle**

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2012 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2012

CM-201212284 2.1

Considérant que des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 ainsi que du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2012 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201212285 3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 19 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

RAPPORT DES SERVICES 5

APPROBATION DU PROJET « L'EST RÉVÈLE SA VRAIE NATURE »: PROJET DE PLANTATION D'ARBRES DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SA RÉALISATION AU PROGRAMME « TD MA RUE, MES ARBRES 2013 »

CM-201212286 5.1

Considérant que le gouvernement du Québec a inscrit dans la *Loi sur le développement durable* les principes qui doivent être pris en compte dans les plans d'action;

Considérant que la santé et la qualité de vie ainsi que la préservation de la biodiversité font partie intégrante de ces principes;

Considérant que la protection de la santé des personnes et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable;

Considérant que la diversité biologique doit être conservée au bénéfice des générations futures;

Considérant que selon le « Plan d'action canopée 2012-2021 », le territoire de la Ville de Montréal-Est comportait un déficit de près de 11 000 arbres;

Considérant aussi que le phénomène des îlots de chaleur nuit à la qualité de vie, à la santé des résidents et à la dégradation de la biodiversité et que les projets de verdissement constituent un moyen pour lutter contre le phénomène des îlots de chaleur;

Considérant que la fondation TD des amis de l'environnement offre une aide financière aux municipalités grâce au programme « TD MA RUE, MES ARBRES » pour le verdissement ;

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite améliorer son environnement et que le programme de la Fondation TD des amis de l'environnement « TD MA RUE, MES ARBRES » vise à encourager des initiatives de verdissement;

Considérant que la SODEC, AIM et Soverdi comptent parmi les partenaires du projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver le projet intitulé « L'est révèle sa vraie nature: projet de plantation d'arbres dans les secteurs industriels de la Ville de Montréal-Est »;

De soumettre ledit projet au programme de la fondation TD des amis de l'environnement intitulé « TD MA RUE, MES ARBRES »;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU « REGISTRE DES DONNS, MARQUE D'HOSPITALITÉ OU AUTRE AVANTAGE, D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$, REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL ».

CM-201212287

5.2

Le greffier dépose, séance tenante, le « Registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil » en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie* en matière municipale, LRQ c E-15.1.0.1.

PROJET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER PROPOSÉ PAR LA FIDUCIE DES INSTALLATIONS PÉTROCHIMIQUES DE MONTRÉAL-EST QUI CONSISTE AU VERDISSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE SHERBROOKE

CM-201212288

5.3

Considérant le projet d'aménagement paysager (clôture végétale) présenté par la Fiducie des installations pétrochimiques de Montréal-Est le long de la rue Shrebrooke, côté nord;

Considérant que la Ville rendra disponible une entrée d'eau afin que la Fiducie puisse procéder à l'installation d'un système d'irrigation;

Considérant que la Ville s'engage à entretenir cet espace (couper le gazon, tailler la haie);

Considérant que la Fiducie des installations pétrochimiques de Montréal-Est paiera les honoraires du signaleur du CN lorsque requis,

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser la Fiducie des installations pétrochimiques de Montréal-Est à réaliser les aménagements paysagers soumis pour approbation et illustrés sur les plans préparés par Yves Poitevin, B.A.P., architecte paysagiste pour la Fiducie des installations pétrochimiques dans l'emprise de la rue Sherbrooke;

D'aviser la Fiducie des installations pétrochimiques de Montréal-Est que la Ville de Montréal-Est s'engage à entretenir lesdits aménagements;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT

5.4

DÉPÔT DES AVIS DE RENONCIATION D'INDEXATION ANNUELLE DU TRAITEMENT DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2013

CM-201212289

5.5

Le greffier dépose, séance tenante, les renoncations à l'indexation du traitement pour l'année 2013, tel que prévu à l'article 3 du règlement 13-2011 – *Règlement sur le traitement des élus municipaux* pour les conseillères mesdames Sylvie Dauphinais, Monique Major et Anne St-Laurent et les conseillers messieurs Michel Bélisle, Mario Bordeleau et Alain Dion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION SUR LA VENTE DE LA RUE FORSYTH ET SUR LES MODIFICATIONS AU PLAN DE SIGNALISATION POUR LES AVENUES DAVID, MARIEN ET GEORGES-V AINSI QUE POUR LES RUES NOTRE-DAME, PRINCE-ALBERT ET HINTON

CM-201212290

5.6

Considérant les décisions prises lors des rencontres de la Commission de circulation;

Considérant que la Commission de circulation recommande de ne pas vendre la rue Forsyth;

Considérant qu'à la suite de ce refus, l'emprise de la Ville, présentement en asphalte, sera modifiée afin de verdifier la devanture du commerce de véhicules ayant front sur la rue Forsyth;

Considérant qu'il y a aussi lieu d'implanter une aire de livraison devant l'hôtel de ville et d'installer une signalisation à cet effet;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement du côté ouest de l'avenue David, du 1er décembre au 1er avril, et d'installer la signalisation à cet effet;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter un panneau de « signal avancé pour camion » sur le côté ouest de l'avenue Marien entre les rues Sherbrooke et Ontario;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire à la compagnie Usines Giant inc. de circuler sur la rue Prince-Albert et de l'obliger à emprunter la rue Notre-Dame;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter un panneau « défense de stationner d'ici au coin » sur la rue Hinton, côté nord-est, à la sortie du stationnement de la Société d'habitation de la sclérose en plaques inc.;

Considérant qu'à la suite d'une demande du SPVM conjointement avec le propriétaire du bâtiment situé au 11500, rue Notre-Dame, il y a lieu d'ajouter un panneau « défense de stationner » devant ledit bâtiment en direction est;

Considérant qu'il y a lieu d'accepter la demande de prolongement de stationnement sur la rue Georges-V, côté est, entre la rue Hochelaga et la rue Sainte-Claire et d'installer une signalisation à cet effet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De rejeter l'offre d'achat présentée par monsieur Ruben Dubrofsky au nom de Caplan Dubrofsky Fannie F. pour l'acquisition de la rue Forsyth;

De modifier le plan de signalisation de la façon suivante :

- Par l'installation d'une aire de livraison devant l'hôtel de ville;
- En ajoutant une interdiction de stationnement du côté ouest de l'avenue David du 1^{er} décembre au 1^{er} avril;
- En ajoutant un signal avancé pour camion sur le côté ouest de l'avenue Marien entre les rues Sherbrooke et Ontario;
- D'interdire le stationnement du côté nord-est de la rue Hinton, à la sortie du stationnement de l'immeuble connu comme étant la maison Évelyne-Opal et situé au 11100 rue Notre-Dame;
- D'interdire le stationnement devant l'immeuble du 11500, rue Notre-Dame;
- De prolonger le stationnement sur la rue Georges-V, côté est, entre la rue Hochelaga et la rue Ste-Claire;

et d'installer une signalisation à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU « FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE » PRODUIT DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

CM-201212291

5.7

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver le « Formulaire de l'usage de l'eau potable » tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales, des Régions et Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

6

ADOPTION - RÈGLEMENT 26-2013 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES POUR L'ANNÉE 2013

CM-201212292

6.1

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a précédemment adopté son budget pour l'année 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 26-2013 - *Règlement sur les taxes pour l'année 2013*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 713-89 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS POUR AUTORISER, D'UNE PART, LA CLASSE D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 12 ET, D'AUTRE PART, LES CLASSES D'USAGES « COMMERCE ET SERVICE LOCAL » ET « COMMERCE ET SERVICE D'APPOINT » DANS LA ZONE 34

CM-201212293

6.2

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le règlement 713-89 - Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage - et ses amendements pour autoriser, d'une part, la classe d'usages « Commerce et service d'appoint » dans la zone 12 et, d'autre part, les classes d'usages « Commerce et service local » et « Commerce et service d'appoint » dans la zone 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 738-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 738 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS, CHATS ET AUTRES ANIMAUX - AFIN DE RENDRE GRATUITES LES LICENCES POUR LES CHIENS ACCOMPAGNATEURS

CM-201212294

6.3

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le Règlement 738-3 - Règlement modifiant le Règlement 738 - *Règlement concernant les chiens, chats et autres animaux* - afin de rendre gratuite les licences pour les chiens accompagnateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATION DE CONTRATS

7

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DST-2012-57 - RECONSTRUCTION DU PARC DES VÉTÉRANS

CM-201212295

7.1

Considérant que dans le cadre du projet DST-2012-57 - Reconstruction du parc des Vétérans, la Ville a lancé un appel d'offres pour services professionnels;

Considérant que cinq firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, les cinq firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des enveloppes de prix, les entreprises ont obtenu les pointages finaux suivants :

- MLC Associés inc. – 9.10;
- Dessau inc. – 8.91;
- BPR - Infrastructure inc. – 8.54;
- Les Consultants S.M.I inc. – 7.79;
- Beaudoin Hurens inc. – 7.34;

Considérant que la soumission de l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage, soit MLC Associés inc. est conforme;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adjuger le contrat de services professionnels pour la reconstruction du parc des Vétérans à la firme MLC Associés inc. pour le prix de sa soumission, soit 137 395,13 \$, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres;

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

PERSONNEL**9****APPROBATION DES AJUSTEMENTS DE SALAIRES DU PERSONNEL-CADRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST****CM-201212296**

9.1

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux ajustements de salaires pour le personnel-cadre de la Ville de Montréal-Est pour l'année 2013;

Considérant la recommandation de madame Josée Guy, directrice générale.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder à tous les cadres de la Ville de Montréal-Est, à l'exception du nouveau contremaître à la Division des travaux publics et services techniques, une augmentation salariale de 2,5 % à compter du 1er janvier 2013, laquelle s'applique également à la directrice générale.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
M. le conseiller Michel Bélisle

M. le conseiller Mario Bordeleau

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**NOMINATION DE MADAME CAROLE POIRIER À TITRE D'INGÉNIEURE À LA DIVISION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES À COMPTER DU 14 JANVIER 2013****CM-201212297**

9.2

Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste d'ingénieur, du 16 novembre au 4 décembre 2012, nous avons reçu 22 candidatures au total;

Considérant que 4 candidats ont été reçus en entrevue;

Considérant que nous avons retenu la candidature de madame Carole Poirier, puisqu'il s'agit de la candidate ayant le mieux répondu à la question écrite et aux questions verbales et qu'elle répond aux exigences demandées pour le poste;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'embaucher à la fonction d'ingénieure à la Division des travaux publics et des services techniques, conditionnellement à la réussite d'une probation d'une durée de six mois, madame Carole Poirier;

De fixer sa rémunération annuelle à 78 000 \$;

De lui accorder 3 semaines de vacances à compter du 1^{er} mai 2013;

D'assujettir madame Poirier, dès son entrée en fonction, soit le 14 janvier 2013, à la *Politique de rémunération des cadres* actuellement en vigueur ainsi qu'aux *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs* sous réserve de ce qui précède;

Madame Poirier devra, à la satisfaction de la Ville, produire un certificat de bonne conduite ainsi qu'une analyse de crédit et elle devra se soumettre à un examen médical.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES****10****DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ESCADRON 4 DE MAISONNEUVE POUR UN VOYAGE À KINGSTON ET TRENTON LES 19 ET 20 JANVIER 2013 - 400 \$****CM-201212298**

10.1

Considérant que l'Escadron 4 de Maisonneuve est un organisme accrédité de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que l'Escadron 4 de Maisonneuve fera un voyage à Kingston et Trenton avec tous les cadets de l'escadron en janvier prochain;

Considérant que l'autobus de la Ville de Montréal-Est n'est pas disponible pour ces dates en janvier 2013;

Considérant qu'une partie du voyage est payé par le mouvement des cadets et une autre partie est défrayé par l'escadron.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De donner un montant de 400 \$, payable en janvier seulement, afin que l'Escadron 4 de Maisonneuve puisse faire un voyage à Kinsgton et Trenton en Ontario avec les cadets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DU CLUB DE SAUVETAGE DE MONTRÉAL-EST POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR PARTICIPER À UNE COMPÉTITION À VAL-D'OR LE 16 FÉVRIER 2013

CM-201212299

10.2

Considérant qu'une compétition du Club de sauvetage de Montréal-Est se tiendra à Val-d'Or le 16 février prochain;

Considérant que le Club de sauvetage de Montréal-Est n'utilise pas l'autobus pour les compétitions à Montréal et en périphérie;

Considérant que le Club de sauvetage de Montréal-Est est un organisme accrédité par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la demande permettrait au Club de sauvetage d'utiliser gratuitement l'autobus de la Ville lors de sa participation à la compétition de sauvetage;

Considérant que cette demande constitue une dérogation puisque la distance est de plus de 550 km, comme prévu par la politique de l'autobus.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au Club de sauvetage de la Ville de Montréal-Est afin de lui permettre de participer à une compétition à Val-d'Or le 16 février prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 150 \$ DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À CHACUN DES ORGANISMES SUIVANTS : L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE, PROGRAMMES ÉQUI T-É ET JE RÉUSSIS, ET CE, À MÊME LE MONTANT PERÇU POUR CHACUN DES MARIAGES CÉLÉBRÉS ET PAYÉS EN 2012, AFIN D'ENCOURAGER LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - 450 \$

CM-201212300

10.3

Considérant que la résolution CM-201201013 établit qu'un montant de 150 \$ doit être réservé à même le montant perçu pour chacun des mariages célébrés;

Considérant que le montant ainsi réservé doit être versé à un fonds pour la persévérance scolaire;

Considérant qu'en 2012, le montant ainsi amassé est de 450 \$.

Il est proposé par monsieur le maire Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De verser, à même le montant perçu pour chacun des mariages payés et célébrés en 2012, une somme de 150 \$ à chacun des organismes suivants: École Saint-Octave, programme « Équi T-É », programme « Je réussis », et ce, pour encourager la persévérance scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATION PUBLIQUE 11

PROCLAMATION 12

AFFAIRE NOUVELLE 13

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-20121301

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
